



POSTULAT

Auteur Maxime Collombin, PS/GC, Céline Lugon, Les Vert.e.s et Julien Dubuis et Julien Monod, PLR/FDP

Objet Mise à disposition d'un environnement de travail collaboratif

Date 10/06/2021

Numéro 2021.06.232

Les membres du Grand Conseil reçoivent une indemnité informatique annuelle de 600 francs. Cette indemnité doit permettre à chaque député de disposer de son propre équipement informatique pour accéder à sa messagerie, à son bureau virtuel et à la documentation parlementaire (<https://parlement.vs.ch/app/fr/link/152062>).

L'épisode du covid-19 bien qu'ayant eu des conséquences dramatiques dans le contexte socio-sanitaire aura également permis d'amorcer le virage de la transition numérique de manière efficace et durable.

Le déploiement d'Office 365 dans la cadre de la plateforme numérique (covid-19) des écoles, ayant reçu un retour très favorable, une démarche similaire pourrait être envisagée dans le contexte du Grand Conseil d'autant plus que le système d'identifiant et de messagerie actuel se trouvent être compatible.

Le service de suivi parlementaires (ViaParl) ainsi qu'un système de gestion documentaire pourraient y être intégrés sans coûts supplémentaires, ce avec un degré de sécurité élevé.

Cet horizon Office 365 offrirait également plus de flexibilité et d'options de travail collaboratif au-travers de diverses fonctionnalités (messagerie instantanée, sondages, suivi et planification de tâches).

Il permettrait d'offrir des outils de travail modernes au Grand Conseil, accessibles via tous type de périphériques (Ordinateurs personnels, Tablettes et Smartphones).

Les économies tant en termes de temps que de processus et d'argent devraient être également conséquentes.

Conclusion

Il est donc demandé au Conseil d'État d'étudier une stratégie de déploiement de cet outil Office 365 pour l'ensemble des membres du Parlement.